



Distr. : générale  
12 avril 2014

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

**Première session**

Nairobi, 23-27 juin 2014

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale : état de l'environnement**

## **État de l'environnement**

### **Structures et processus de soutien pour surveiller l'état de l'environnement mondial, y compris un rapport d'activité sur l'initiative « Le PNUE en direct »**

#### **Rapport du Directeur exécutif**

##### *Résumé*

Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « L'avenir que nous voulons » donne des orientations stratégiques au sujet des principales mesures à prendre pour promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis par le PNUE à ce sujet. En réponse à la décision 27/11 du Conseil d'administration, le rapport résume les derniers progrès accomplis dans la mise au point de la plateforme de gestion des connaissances du PNUE, « Le PNUE en direct ». Une proposition concernant une approche progressive est présentée pour la préparation du prochain rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-6). Il se penche également sur l'état d'avancement des divers processus, plateformes et réseaux, notamment le Rapport mondial sur le développement durable, l'évaluation mondiale des océans, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le réseau *Eye on Earth*, le Programme de recherches sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (PROVIA) et le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/Eau). On trouvera des renseignements plus détaillés sur ces initiatives dans divers documents d'information.

\* UNEP/EA.1/1.

## I. Historique

1. Les processus d'évaluation constituent les éléments de base sur lesquels s'appuie le mandat principal du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui consiste à suivre l'état de l'environnement dans le monde. Ils doivent cependant être soutenus, au plan institutionnel, par des données scientifiques crédibles, des réseaux, des partenariats et des mécanismes de collaboration multipartite qui remplissent également plusieurs fonctions d'appui, notamment en jouant un rôle de catalyseur des flux de données et en facilitant l'accès aux informations sur l'environnement et le partage de ces informations. Collectivement, ces structures et fonctions soutiennent la prise de décisions à différents niveaux, de l'échelon local au niveau mondial, et fixent les priorités des interventions d'appui technologique et de renforcement des capacités.

2. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », a réitéré l'importance de l'accès à l'information, du partage des données et du rôle joué par le rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* visant à rassembler informations et évaluations pour étayer la prise de décisions.<sup>1</sup> De plus, la nécessité de diffuser et partager des informations factuelle relatives à l'environnement ainsi que de mieux sensibiliser le public aux questions environnementales cruciales et à celles qui se font jour est mise en évidence à l'alinéa e) du paragraphe 88 du document final. L'alinéa f) du paragraphe 88 souligne l'importance de l'appui technologique et du renforcement des capacités.

3. « L'avenir que nous voulons » fait référence à cinq reprises (paragraphe 48, 76 g), 85 k), 88 d) et 276) à la nécessité de promouvoir et renforcer l'interface science-politique et, à l'alinéa d) du paragraphe 88, le PNUE est invité à prendre des mesures. En réponse à cette requête, un compte rendu des mesures prises par le PNUE afin de renforcer l'interface science-politique et de signaler les lacunes d'importance critique figure dans le rapport du Directeur exécutif (UNEP/EA.1/2/Add.1)

4. Le rôle du processus concernant l'établissement du rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* dans le renforcement de l'interface science-politique est également mentionné à l'alinéa d) du paragraphe 88. Depuis 1997, le PNUE a publié cinq rapports de cette série. Ces rapports ont été publiés tous les deux ans et le processus relatif à leur production a été coûteux, pesant et complexe, rendant ainsi difficile le maintien d'une continuité d'un rapport à l'autre. La mise au point de la plateforme Internet « Le PNUE en direct » offre une possibilité d'approche plus dynamique en fournissant des services à l'échelon mondial associés à des données régionales, nationales et locales, celles-ci pouvant être utilisées pour identifier les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement et pour faciliter l'élaboration d'évaluations intégrées et d'analyses politiques sur l'état de l'environnement aux niveaux mondial, régional et local. Une approche progressive sera donc adoptée pour produire le sixième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-6). Bien que ces rapports soient publiés tous les cinq ans, la mise en place de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement offre l'occasion de donner des orientations sur le processus de production et la fréquence des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial, afin de s'assurer qu'ils soient mis à jour de manière plus fréquente et plus régulière. Le présent rapport expose dans les grandes lignes l'approche adoptée pour l'établissement du rapport GEO-6.

5. En réponse aux décisions 25/2, 26/2 et 27/11 du Conseil d'administration, le PNUE, en collaboration avec un large éventail de partenaires, met actuellement en place une plateforme de gestion des connaissances en ligne dénommée « Le PNUE en direct » destinée à faciliter l'accès à l'information sur l'environnement et son utilisation, dans le but de surveiller l'état de l'environnement mondial et de promouvoir les éléments essentiels du mandat du PNUE.<sup>2</sup> Le présent rapport fait le point

---

1 À l'alinéa d) du paragraphe 88, les États membres demandent le renforcement et la modernisation du PNUE afin de promouvoir une solide interface science-politique, en s'appuyant sur les instruments internationaux existants, les évaluations, les groupes d'experts et les réseaux d'information, notamment les rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial, l'un des processus visant à rassembler informations et évaluation à l'appui de la prise de décisions en connaissance de cause.

2 Dans sa décision 25/2, le Conseil d'administration demandait au Directeur exécutif de préciser les conditions requises pour passer à des évaluations ciblées sur des domaines prioritaires thématiques, appuyées par un cadre dynamique appelé « Le PNUE en direct », et de faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration à sa vingt-sixième session en 2011. Dans sa décision 26/2, le Conseil demandait au PNUE, entre autres, de présenter la phase pilote de validation du concept d'une plateforme « Le PNUE en direct », consistant en une application Internet interactive assortie de capacités de gestion des données qui soit capable de fournir des données rétrospectives en temps proche du temps réel ainsi que des indicateurs concernant un nombre restreint de thèmes environnementaux, au Conseil d'administration à sa douzième session extraordinaire en 2012. Dans sa décision 27/11, le Conseil priait le Directeur exécutif de mettre en œuvre la prochaine phase de l'initiative « Le PNUE en direct » durant l'exercice biennal 2014-2015 en tant que plateforme ouverte, en continuant de l'aligner

sur les progrès accomplis depuis la vingt-septième session du Conseil d'administration du PNUE dans la mise au point de l'initiative « Le PNUE en direct ».

6. L'alinéa k) du paragraphe 85 de « L'avenir que nous voulons » porte sur le renforcement de l'interface science-politique dans le contexte du forum de haut niveau, dont l'une des fonctions pourrait être de renforcer cette interface en examinant la documentation afin de rassembler les informations et les évaluations dispersées, notamment sous la forme d'un rapport mondial sur le développement durable en s'appuyant sur les évaluations existantes. Le présent document décrit aussi les mesures envisagées par le PNUE afin de contribuer à la préparation du rapport mondial prévu sur les perspectives du développement durable.

7. Actuellement, un certain nombre de processus parallèles d'évaluation, de plateformes et de constitution de réseaux sont en cours; ils complètent l'initiative « Le PNUE en direct » et sont brièvement décrits dans le rapport, des informations plus détaillées étant données dans les documents suivants :

a) *Note by the secretariat on the Eye on Earth initiative* (Note du secrétariat concernant l'initiative Eye on Earth) (UNEP/EA.1/INF/11);

b) *Note by the secretariat on the Programme of Research on Climate Change Vulnerability, Impacts and Adaptation (PROVIA)* (Note du secrétariat sur le Programme de recherches sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (PROVIA)) (UNEP/EA.1/INF/12);

c) *Note by the secretariat on the GEMS/Water programme: status report and pathways to the future* (Note du secrétariat sur le Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau) : rapport de situation et voies pour l'avenir) (UNEP/EA.1/INF/13);

d) *Note by the secretariat on proposed procedures to enhance future assessment processes* (Note du secrétariat sur les procédures proposées pour améliorer les processus futurs d'évaluation) (UNEP/EA.1/INF/14).

## II. « Le PNUE en direct »

8. L'Initiative « Le PNUE en direct »<sup>3</sup> est conçue pour aider l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à suivre l'état de l'environnement mondial. Elle sert de plateforme de gestion des connaissances de l'Organisation, en utilisant des services mondiaux associés à des données régionales, nationales et locales pour identifier les questions importantes et nouvelles se posant dans le domaine de l'environnement et appuyer la réalisation d'évaluations intégrées et d'analyses politiques sur l'état de l'environnement aux niveaux mondial, régional et local. Elle fournit des outils de visualisation des données, de cartographie et de comparaison permettant aux utilisateurs de combiner les données, d'établir des cartes et de publier et suivre l'utilisation effectivement faite de leurs résultats.

9. Les principes fondamentaux de l'initiative « Le PNUE en direct » sont notamment les suivants : premièrement, l'accès libre aux données fournies par de nombreuses sources, dont les gouvernements, les programmes de recherche, la société civile, les communautés ayant des pratiques et des savoirs traditionnels; deuxièmement, le partage des données recueillies à des fins multiples; troisièmement, la gestion responsable des données et informations à la source; quatrièmement, l'archivage et le suivi de l'utilisation des données et informations; et cinquièmement, l'accès des citoyens aux données et informations par différents moyens.

10. Le programme de mise en œuvre de l'initiative « Le PNUE en direct » repose sur des partenariats et des réseaux à l'appui de l'analyse des politiques et des évaluations. Le PNUE collabore avec les pays et ses principaux partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies pour renforcer les capacités, faciliter l'accès aux données et informations et élaborer à l'échelle planétaire des approches régionales et nationales. Cette initiative est mise au point en tant qu'outil à l'échelle du système des Nations Unies pour suivre l'efficacité des activités, projets et investissements de l'ONU liés à l'environnement dans le monde.

---

sur les systèmes d'information sur l'environnement pertinents conçus pour l'évaluation mondiale, régionale et nationale de l'environnement et le partage des données.

3 Voir [www.unep.org/uneplive](http://www.unep.org/uneplive).

11. « Le PNUE en direct » soutiendra globalement le suivi, la communication de l'information et la vérification des données pour les pays et les régions. En collaboration avec les États membres du PNUE, les organisations régionales et les accords multilatéraux sur l'environnement, ces processus seront simplifiés. L'initiative « Le PNUE en direct » mettra à disposition en ligne des trousseaux d'outils de communication d'informations au niveau national pour aider les gouvernements à recueillir, analyser et publier rapidement et facilement des informations concernant l'environnement.

12. Au cours de la période biennale, le PNUE organisera des conférences régionales à l'intention des utilisateurs dans chaque région afin d'accélérer les progrès dans le partage des données, le renforcement des connaissances et les évaluations, d'appuyer le développement et le renforcement des capacités sur le plan technique et de faciliter l'établissement des priorités en matière d'environnement.

13. Une publication technique de la plateforme « Le PNUE en direct » a été présentée le 16 janvier 2014 à Genève lors de la dixième session plénière du Groupe sur l'observation de la Terre. La plateforme contient actuellement des statistiques nationales et mondiales fournies par la Division de statistique et l'Explorateur de données environnementales du PNUE, des graphiques et des cartes obtenus auprès de l'Organisation des Nations Unies et autres sources, des ressources du PNUE telles que publications et liens avec l'initiative sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), le portail d'information des Nations Unies concernant les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) et des informations sur les projets du PNUE.

14. Elle attire également l'attention sur plusieurs domaines particulièrement préoccupants, notamment la région arctique, et le lien entre la qualité de l'air, la santé et les changements climatiques, y compris sur les liens avec des données en direct et des ressources appropriées. La première phase de la plateforme « Le PNUE en direct » présentera des exemples éclairants sur des sujets tels que les océans, assortis d'analyses des prévisions climatiques, les mers régionales, la surveillance des forêts et le suivi des changements climatiques dans les principaux points chauds du monde entier.

15. La page « Mon PNUE en direct » donne accès à des cartes de base qui permettent aux utilisateurs d'ajouter leurs propres données et de créer des graphiques et des cartes qui peuvent être sauvegardés et publiés.

16. Durant cette première phase, les pays auront la possibilité d'enregistrer et de publier des données et de décider lesquelles mettre à disposition par l'intermédiaire de la plateforme « Le PNUE en direct ». Des essais pilotes seront conduits avec trois ou quatre pays. Pendant cette phase, le PNUE, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, prendra contact avec les pays afin de s'assurer que des informations et des données pertinentes et à jour soient mises à disposition sur la plateforme, l'objectif étant que tous les pays membres de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement participent activement à l'initiative « Le PNUE en direct » d'ici la fin de l'exercice biennal 2014–2015.

### **III. Processus, plateformes et réseaux intergouvernementaux et multipartites**

17. Les processus d'évaluation constituent les éléments de base sous-tendant le mandat principal du PNUE qui consiste à suivre l'état de l'environnement dans le monde. La présente section récapitule l'état d'avancement d'un certain nombre de processus, plateformes et réseaux actuellement en cours de développement.

#### **A. Processus d'évaluation multipartites**

18. L'objectif d'un processus d'évaluation multipartite est de promouvoir une meilleure prise de décisions en garantissant que les vues des principaux acteurs concernés par un problème particulier sont prises en considération et intégrées à toutes les étapes grâce au dialogue et à l'établissement de consensus. Ce processus considère que tous ceux qui participent ont un point de vue valable et des connaissances et une expérience appropriées pour contribuer à la prise de décisions. Les parties prenantes s'associent ainsi davantage à l'évaluation. La légitimité, la pertinence pour les politiques, l'importance et la crédibilité sont les principales caractéristiques d'une évaluation. Un examen critique par les pairs, transparent et rigoureux, est indispensable pour garantir le niveau le plus élevé possible de crédibilité scientifique.

## 1. Processus et éléments concernant l'établissement du rapport GEO-6

19. Conformément à la décision 27/11 du Conseil d'administration, le secrétariat entreprend un projet tenant compte des derniers progrès accomplis dans l'initiative « Le PNUE en direct », le programme de travail et le budget du PNUE, une plus large utilisation des données nationales, sous-régionales et régionales, la recherche et les évaluations, la disponibilité de nouvelles séries de données mondiales sur l'environnement fournies par le Groupe sur l'observation de la Terre et l'exigence que le processus d'établissement du sixième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement* (GEO-6) soit un processus intergouvernemental et multipartite.

20. Le rapport GEO-6 présentera l'état et les tendances de l'environnement mondial, informera sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international, dressera une analyse des problèmes qui se font jour et comportera des exemples d'analyses pertinentes pour les politiques. Il s'appuiera sur les résultats des principales évaluations mondiales, notamment l'évaluation de l'environnement dans les petits États insulaires en développement, le processus concernant les perspectives mondiales sur le genre et l'environnement, le quatrième rapport de la série « Perspectives mondiales de la diversité biologique », le document sur les perspectives mondiales de la gestion des déchets, le rapport Global Chemicals Outlook et les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources.

21. Le rapport GEO-6 sera produit progressivement. La première étape implique un engagement de la part des pays à publier leurs données nationales dans la plateforme « Le PNUE en direct », et comprend l'acquisition des capacités nécessaires pour communiquer des informations sur l'environnement; la deuxième étape comprendra une consultation intergouvernementale et multipartite à l'échelle mondiale pour convenir des objectifs, de la portée du processus d'établissement du rapport GEO-6 et la désignation des organes consultatifs et des experts; la troisième étape comprendra la réalisation d'évaluations régionales dans le cadre d'un processus intergouvernemental multipartite menée dans chacune des six régions du PNUE; enfin, la quatrième comprend la production d'un rapport mondial sous la supervision d'un groupe scientifique consultatif d'experts indépendants et d'un résumé intergouvernemental négocié à l'intention des décideurs qui sera établi par un groupe de haut niveau intergouvernemental et de parties prenantes. Ces étapes se dérouleront en partie en parallèle afin que les principaux résultats du rapport GEO-6 soient remis à temps pour être approuvés par la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

22. Les quatre principales étapes du processus proposé et les éléments de production sont décrits dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1  
Étapes de la production du rapport GEO-6

Date	Activité (2014, 2015, 2016)
<b>Étape 1 Engagement des pays à l'initiative « Le PNUE en direct »</b>	
À partir de janvier 2014	Déploiement des trousseaux d'outils de communication d'information au niveau national et renforcement des capacités à l'aide de la plateforme « Le PNUE en direct » – pour les ministères qui collaborent avec le PNUE afin de faciliter le libre accès aux données et informations, pour produire des indicateurs et des évaluations et les publier par le biais de la plateforme.
<b>Étape 2 Consultation, nominations et organes consultatifs</b>	
Avril–septembre 2014	<p>Les gouvernements et les parties prenantes concernées sont invités à nommer les membres du groupe scientifique consultatif indépendant ayant pour rôle de guider les processus d'évaluation afin de garantir leur crédibilité scientifique et la qualité des données du rapport mondial.</p> <p>Les gouvernements et les parties prenantes concernées sont invités à nommer des experts dans tous les domaines pertinents (par ex. auteurs, analystes de données, réviseurs) qui travailleront sur les évaluations régionales et le rapport mondial.</p> <p>Les gouvernements et les parties prenantes concernées sont invités à nommer des représentants au sein du groupe de haut niveau intergouvernemental et de parties prenantes; ce groupe préparera le résumé à l'intention des décideurs afin d'assurer sa pertinence</p>

<i>Date</i>	<i>Activité (2014, 2015, 2016)</i>
	politique.
Septembre 2014	Consultation mondiale intergouvernementale et multipartite dans le but de convenir de la portée, des modalités d'établissement et des objectifs du rapport GEO-6.  Comprend des représentants des gouvernements, des grands groupes et des parties prenantes concernées, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
<b>Étape 3 Consultations régionales et production des évaluations régionales sur l'Avenir de l'environnement mondial</b>	
2014–2015	Réunions des réseaux régionaux d'information sur l'environnement afin de renforcer les capacités pour les évaluations sur l'Avenir de l'environnement mondial et pour la plateforme de données et d'analyse « Le PNUE en direct » :  Dates provisoires – Amérique latine et Caraïbes (2014); Asie occidentale (2014); Asie et Pacifique (2015); Afrique (2015); Europe orientale, Caucase, Asie centrale (2015); Amérique du Nord (2015) - pour qu'elles coïncident avec les principales réunions des réseaux pertinents d'information et d'observation sur l'environnement.  Préparation des évaluations régionales sur l'état, les tendances, les perspectives, les questions qui se font jour et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international. Effectuées conformément aux priorités convenues au niveau régional dans le cadre des forums ministériels régionaux pertinents.
<b>Étape 4 Production du rapport mondial et du résumé à l'intention des décideurs</b>	
Octobre 2014–septembre 2015	Contributions thématiques au rapport mondial tirées du programme de travail du PNUE et de sources extérieures, notamment: Perspectives mondiales de la diversité biologique, Perspectives mondiales sur le genre et l'environnement, Perspectives mondiales de la gestion des déchets, Global Chemicals Outlook, évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources, Évaluation mondiale des océans, couverture de la surveillance des zones protégées, rapport pilote sur les lacunes en matière d'adaptation, écarts entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, Évaluation mondiale de la qualité de l'eau, évaluations régionales sur le carbone noir, Évaluation mondiale des eaux transfrontalières de cinq systèmes hydrologiques, rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.  Préparation du rapport mondial par les experts désignés; éléments à inclure: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats des évaluations régionales</li> <li>• Évaluation intégrée de l'environnement, intéressant les décideurs</li> <li>• Analyse des progrès accomplis pour atteindre les objectifs internationalement convenus</li> <li>• Principaux problèmes environnementaux émergents</li> <li>• Analyse des lacunes dans les données, l'information et les évaluations</li> <li>• Options en matière de politiques</li> </ul>
Septembre–décembre 2015	Examen intergouvernemental du rapport mondial  Le groupe scientifique consultatif fournit des orientations pour le processus visant à garantir la crédibilité scientifique et la qualité des données du rapport mondial. L'examen critique par les pairs du rapport mondial est entrepris par les gouvernements et les experts désignés. Les principaux résultats soumis à l'examen critique par les pairs sont mis à disposition pour l'établissement du résumé à l'intention des décideurs.
Janvier 2016	Réunion du groupe de haut niveau intergouvernemental et de parties prenantes pour préparer un résumé à l'intention des décideurs sur la base des principaux résultats obtenus à l'échelle mondiale
Mars 2016 Comité des	Présentation du résumé du rapport GEO-6 à l'intention des décideurs pour examen et négociation

<i>Date</i>	<i>Activité (2014, 2015, 2016)</i>
représentants permanents à composition non limitée	
Juin 2016 Deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Présentation des principales conclusions du rapport GEO-6 à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
Juin-décembre 2016	Production du rapport mondial et des produits associés, traduction et activités d'information

23. Le coût de production du 6e rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* est estimé à 7 millions de dollars, dont 4,3 millions devraient provenir du budget ordinaire et 2,7 millions de sources extrabudgétaires. Les principaux éléments des coûts sont décrits au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2  
**Budget du rapport GEO-6**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Activité (2014, 2015, 2016)</i>	<i>Coût</i>
Consultation intergouvernementale et multipartite	450 000
Groupe scientifique consultatif	150 000
Groupe de haut niveau intergouvernemental et de parties prenantes	150 000
Élaboration du contenu	1 000 000
Six conférences régionales de travail en réseau	1 500 000
Renforcement des capacités	750 000
Fourniture et publication des données de pays et des indicateurs à travers la plateforme « Le PNUE en direct »	2 000 000
Production, traduction, publication, communication	1 000 000
<b>Total</b>	<b>7 000 000</b>

24. Aux fins d'une plus grande transparence, légitimité et crédibilité scientifique du rapport GEO-6, des examens critiques par les pairs de tous les produits, y compris évaluations régionales, analyses et rapports mondiaux, seront effectués dans le cadre de processus intergouvernementaux et multipartites. Se fondant sur les meilleures pratiques, le secrétariat mettra au point un ensemble de procédures transparentes, portant en particulier sur les modalités administratives, le choix des participants, la prise en compte des points de vue divergents, ainsi que les examens par les gouvernements et par les pairs, pour appuyer les évaluations régionales et mondiales.

25. Le secrétariat demandera aux gouvernements de nommer des experts pour le Groupe de haut niveau intergouvernemental et de parties prenantes responsable du résumé à l'intention des décideurs et pour le groupe scientifique consultatif constitué pour superviser la préparation des évaluations régionales et du rapport mondial et il invitera les parties prenantes à faire de même. Le rapport GEO-6 s'adressant à des audiences ciblées, il est essentiel que tous ses éléments soient traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

## 2. Rapport mondial sur le développement durable

26. Selon l'alinéa k) du paragraphe 85 de « L'avenir que nous voulons », le forum de haut niveau pourrait intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs en examinant la documentation afin de rassembler les informations et les évaluations dispersées, notamment sous la forme d'un rapport mondial sur le développement durable en s'appuyant sur les évaluations existantes. Le PNUE contribuera à la production de ce rapport :

- a) En faisant en sorte que la viabilité écologique soit pleinement intégrée;
- b) En aidant à examiner les évaluations existantes et les informations dispersées;
- c) En fournissant en temps utile des données fiables et pertinentes par le biais de la plateforme « Le PNUE en direct »;
- d) En aidant à analyser les données;
- e) En mobilisant des experts et des centres d'excellence pour qu'ils apportent leur concours à la rédaction des textes et à un examen critique rigoureux par les pairs;
- f) En veillant à ce que les produits des évaluations résultant des rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial soient mis à la disposition des experts chargés de l'établissement du rapport mondial sur le développement durable.

## 3. Évaluation mondiale des océans

27. Le processus ordinaire de communication et d'évaluation de l'état du milieu marin à l'échelle mondiale, y compris les aspects socio-économiques, habituellement appelé Évaluation mondiale des océans, est réalisé selon les modalités de mise en œuvre approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/37 comme suite aux recommandations du Groupe de travail ad hoc plénier sur le Mécanisme régulier de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques. Avec le Secrétariat de l'ONU (Division des affaires maritimes et du droit de la mer) et les États membres mettant en œuvre le premier cycle d'évaluation intégrée (2010-2014), le PNUE a continué d'apporter une assistance technique et scientifique au processus dans les domaines suivants:

- a) Communication: appui initial à la mise en place d'un portail de communication qui sera utilisé par le Groupe d'experts et les États membres;
- b) Évaluations: partage des connaissances étendues acquises dans le cadre de l'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et de l'élaboration des évaluations intégrées;
- c) Renforcement des capacités: appui aux États membres pour l'Évaluation mondiale des océans en matière d'organisation et de facilitation d'ateliers régionaux par le biais de la plateforme des conventions et plans d'action pour les mers régionales;
- d) Mobilisation des ressources: coopération avec des pays donateurs potentiels pour appuyer l'Évaluation mondiale des océans.

28. Pendant le premier cycle du processus, six ateliers régionaux ont été organisés dans le cadre des conventions et plans d'action pour les mers régionales afin d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités pour l'Évaluation mondiale des océans de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie de l'Est et du Pacifique, de l'Océan indien occidental, du Pacifique, de l'Europe et de l'Atlantique Sud. Les besoins de chaque région en ce qui concerne la réalisation des évaluations intégrées et l'accessibilité des données ont été répertoriés. Le PNUE aide les conventions et plans d'actions concernant les mers régionales à harmoniser leurs rapports sur l'état du milieu marin avec le plan général de l'Évaluation mondiale des océans afin de forger des synergies entre les processus régionaux et mondiaux.

29. Le Programme d'évaluation des cours d'eau transfrontaliers, projet coordonné par le PNUE et financé par le Fonds pour l'environnement mondial au titre de son portefeuille pour les eaux internationales, en est à sa deuxième phase (2013-2014). Reconnaissant la valeur des systèmes des cours d'eau transfrontaliers et le fait que nombre d'entre eux continuent à se dégrader et à être gérés de manière fragmentée, ce Programme d'évaluation a pour but de donner une évaluation de référence afin d'identifier et évaluer les changements intervenus dans les systèmes des cours d'eau transfrontaliers suite aux activités de l'homme et aux catastrophes naturelles et leurs conséquences pour les populations qui en dépendent. Il comprend cinq évaluations indépendantes, fondées sur des indicateurs (eaux souterraines, bassins lacustres, bassins fluviaux, grands écosystèmes marins et océans ouverts) et les liens entre eux, notamment leurs caractéristiques socio-économiques et celles liées à la

gouvernance. Les indicateurs fournissent les bases scientifiques pour la classification de l'état écologique des organismes des eaux transfrontalières au sein de chaque système, depuis le moins dégradé jusqu'au plus dégradé, et de la vulnérabilité plus ou moins grande des populations qui en dépendent aux multiples facteurs de stress.

#### 4. Évaluation mondiale de la qualité de l'eau

30. L'objectif de l'Évaluation mondiale de la qualité de l'eau<sup>4</sup> est double: premièrement, identifier les problèmes actuels et futurs de la qualité de l'eau douce dans les eaux de surface, en particulier dans les pays en développement et, deuxièmement, évaluer les options politiques pour traiter la pollution de l'eau. L'évaluation comporte un effort concerté avec le Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau) du PNUE afin d'élargir la base de données existantes sur la qualité de l'eau et suivre les progrès réalisés dans la protection des eaux de surface, ainsi que pour tester et utiliser des modèles permettant d'évaluer les mesures prises par les pouvoirs publics. L'évaluation comprendra deux étapes. La première (juin 2013–mai 2015) créera les conditions requises pour une évaluation préliminaire de l'état actuel de la qualité de l'eau à l'échelon mondial dans les systèmes d'eau douce à l'aide des données et informations existantes. Elle recensera les lacunes dans les données et les connaissances qui devront être comblées lors de l'étape suivante. La première étape de l'évaluation a pour objectif d'examiner l'état de la qualité de l'eau des rivières, lacs et réservoirs, en particulier dans les pays en développement, en mettant l'accent sur les questions de santé publique et l'état de la pêche en eau douce, et de recenser les zones déjà sérieusement menacées par la pollution des eaux. La première étape est effectuée par le Centre Helmholtz pour la recherche sur l'environnement et le Centre pour la recherche sur les systèmes environnementaux de l'Université de Kassel (Allemagne) en collaboration avec le PNUE, chapeautés par le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour toutes les questions relatives à tous les aspects de l'eau douce et de l'assainissement, d'ONU-Eau.

#### 5. Perspectives mondiales sur le genre et l'environnement

31. Le PNUE a organisé une réunion consultative de cadrage regroupant des experts en vue de définir les perspectives mondiales sur le genre et l'environnement pour appuyer la préparation d'un descriptif de projet. Lors de cette consultation, les participants se sont penchés sur les objectifs, la portée et les modalités d'établissement des options à examiner pour la conception et la planification de l'évaluation. Il est prévu que celle-ci soit lancée à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2016.

#### 6. Évaluation de l'état de l'environnement dans les petits États insulaires en développement

32. Le PNUE effectue une évaluation de l'état de l'environnement dans les petits États insulaires en développement (GEO-SIDS), pour les trois régions des petits États insulaires en développement à l'aide de la Plateforme « Le PNUE en direct ». Le PNUE affichera sur cette plateforme des données concernant les petits États insulaires en développement et préparera l'évaluation GEO-SIDS organisée sur la base des besoins et des solutions décrits dans un document électronique qui sera présenté à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Apia en septembre 2014.

#### 7. Perspectives mondiales de la diversité biologique

33. Le quatrième rapport de la série *Perspectives mondiales de la diversité biologique* fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique. Il se fondera sur les tous derniers indicateurs mondiaux élaborés au titre de la Convention et les scénarios et travaux de modélisation connexes pour dresser un tableau des tendances récentes et des trajectoires possibles. Il s'appuiera aussi sur les quatrième et cinquième séries de rapports nationaux sur la Convention et les travaux du Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, entrepris simultanément. Ce rapport abordera des questions telles que les progrès récents accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs d'Aichi, les conséquences pour la biodiversité en 2020 et la réalisation de Vision 2050. Il étudiera également la pertinence de la diversité biologique dans le Programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs du développement durable.

4 Voir la page d'accueil de l'évaluation de la qualité de l'eau au niveau mondial sur le site [www.ufz.de/index.php?en=32318](http://www.ufz.de/index.php?en=32318).

34. Le projet de résumé analytique et le rapport technique pour l'établissement du quatrième rapport sur les perspectives mondiales de la diversité biologique sont préparés pour examen par les Parties à la Convention sur la diversité biologique avant la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en juin 2014. Le quatrième rapport sera lancé lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra en République de Corée en octobre 2014. Le processus d'évaluation de ce quatrième rapport est coordonné par le secrétariat de la Convention avec la participation d'une équipe de scientifiques internationaux qui préparent le rapport technique sous-jacent pour servir de base au quatrième rapport lui-même. Un groupe consultatif pour l'établissement du quatrième rapport de la série *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, constitué dans le cadre d'un processus de nominations, donne des orientations.

## 8. Perspectives mondiales de la gestion des déchets

35. Suite à la décision 27/12 du Conseil d'administration du PNUE sur la gestion des produits chimiques et des déchets, le Centre international d'écotechnologie (CIET) du PNUE et l'Association internationale pour la gestion des déchets solides élaborent les perspectives mondiales de la gestion des déchets, document de référence faisant autorité qui aborde les problèmes, les tendances, les modèles financiers et les politiques dans le secteur des déchets au niveau mondial. Le document sera axé sur la gestion des déchets, en la plaçant dans le contexte de processus tels que consommation et production durables, prévention et réduction au minimum des déchets, efficacité de l'utilisation des ressources et identification de liens avec les problèmes plus larges liés aux politiques environnementales. Il dressera une analyse à l'échelle planétaire et donnera des orientations pour les politiques nationales, en particulier dans les pays en développement. Il portera également sur les politiques et instruments utilisés dans le domaine de la gestion des déchets et présentera des arguments économiques afin de faire une analyse de rentabilisation, en indiquant les coûts de l'inaction et en évaluant les situations avantageuses pour tous. Ce document sera élaboré dans le cadre d'un processus multipartite.

## B. Plateformes

### 1. « Le PNUE en direct »

36. La plateforme de gestion des connaissances du PNUE, « Le PNUE en direct », est décrite dans la section II ci-dessus.

### 2. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

37. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques<sup>5</sup> a été créée en avril 2012 et compte actuellement 115 États membres. La Plateforme est un organe intergouvernemental indépendant, ouvert à tous les pays membres de l'Organisation des Nations Unies. Le PNUE fournit à la Plateforme; situé à Bonn (Allemagne) des services de secrétariat.

38. À sa deuxième session, tenue du 9 au 14 décembre 2013 à Antalya (Turquie), la Plénière de la Plateforme a adopté un certain nombre de décisions clés, notamment :

a) Un programme de travail initial pour les cinq prochaines années, avec un engagement ferme pour sa mise en œuvre assorti d'annonces de contributions de l'ordre de 25,4 millions de dollars sur le total requis de 43,5 millions de dollars. Les produits du programme de travail sont notamment le renforcement des capacités, la production de connaissances, l'évaluation et l'appui aux politiques. Le cadre conceptuel de la Plateforme a également été adopté;

b) Les procédures de nomination et de sélection du Groupe d'experts multidisciplinaire dont les membres seront désignés pour une période de trois ans lors de la prochaine session de la Plénière;

c) Un accord de partenariat avec le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ayant pour but de fournir un cadre de collaboration entre ces quatre organismes des Nations Unies et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et représentant l'environnement, les sciences et l'éducation, l'alimentation et l'agriculture, le développement et le renforcement des capacités;

---

<sup>5</sup> Voir [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net).

d) Les règles de gestion financière de la Plateforme, notamment un accord stipulant que le PNUE créera et administrera le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme.

## C. Réseaux

### 1. Réseau Eye on Earth (« Un œil sur la planète »)

39. Comme l'indique l'alinéa g) du paragraphe 76 de « L'avenir que nous voulons », un aspect important du renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable est de promouvoir et faciliter l'accès à des données fiables, pertinentes et actualisées dans des domaines liés aux trois piliers du développement durable. Le paragraphe 274 met en lumière le rôle du Réseau Eye on Earth (« Un œil sur la planète ») et du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre dans l'élaboration des systèmes de surveillance de l'environnement. Toutefois, en sa qualité de « réseau des réseaux », le réseau Eye on Earth est une initiative évolutive qui doit être régionalisée en se fondant sur les principaux groupes existants de parties prenantes à l'échelle mondiale et régionale.

40. Les communautés participant à la première Conférence des utilisateurs du Réseau Eye on Earth à Dublin, du 4 au 6 mars 2013, ont adopté la Déclaration de Dublin qui définit le rôle du Réseau Eye on Earth : « Faciliter le partage des données et informations environnementales, sociales et économiques communiquées par la diversité des communautés des connaissances à l'appui du développement durable ».

41. À la Conférence de Dublin, il a également été convenu de créer l'Alliance Eye on Earth comprenant des parties prenantes institutionnelles qui affirment leur ferme adhésion aux principes énoncés dans la Déclaration du Sommet Eye on Earth en 2011 et partagent un programme commun axé sur la réalisation de ces objectifs. L'Alliance servira de moteur à la formation du réseau Eye on Earth plus étendu auquel fait référence le paragraphe 274 de « L'avenir que nous voulons ». Le programme commun de l'alliance et du réseau examineront notamment les questions suivantes:

- a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des données et des informations entre les trois dimensions du développement durable;
- b) Fourniture de données pour l'estimation des indicateurs de mesure des progrès dans la réalisation des cibles fixées dans les objectifs du développement durable;
- c) Promotion du rôle des citoyens pour l'observation et la surveillance de l'environnement;
- d) Mise en œuvre du Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement;
- e) Développement de la plateforme « Le PNUE en direct » sur la base d'un réseau mondial de fournisseurs de données et d'informations.

42. Le deuxième Sommet du Réseau Eye on Earth se tiendra à Abu Dhabi en 2015. De plus amples informations concernant le réseau figurent dans la note du secrétariat sur l'initiative Eye on Earth (UNEP/EA.1/INF/11).

### 2. Programme de recherches sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

43. Le Programme de recherches sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (PROVIA)<sup>6</sup> a été élaboré afin de remédier au manque de coordination internationale dans les travaux de recherche consacrés à ce domaine. Il identifie les lacunes dans l'action des chercheurs et engage des processus visant à les combler. Il répond à l'appel lancé par la communauté scientifique en faveur d'une approche plus concertée et coordonnée des activités de recherche et au besoin critique d'harmoniser, de mobiliser et de diffuser la base de connaissances croissante traitant de cette question. Le PNUE, qui a pris l'initiative de créer PROVIA, appuie actuellement les services de secrétariat de ce programme. PROVIA, en collaboration avec les partenaires associés à la mise en œuvre de ses activités, sert les intérêts d'un réseau nouveau et croissant de scientifiques, de praticiens et de décideurs cherchant à déceler les déficiences de la recherche sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et à répondre aux besoins des responsables politiques en la matière.

44. Il y a eu en 2013 deux publications marquant une étape importante. La première est intitulée *Research Priorities on Vulnerability, Impacts and Adaptation : Responding to the Climate Change Challenge*<sup>7</sup> (Priorités en matière de recherches sur les incidences des changements climatiques et la

<sup>6</sup> Voir [www.unep.org/provia/HOME/tabid/55173/Default.aspx](http://www.unep.org/provia/HOME/tabid/55173/Default.aspx).

<sup>7</sup> Voir [www.unep.org/provia/RESOURCES/Publications/ResearchPriorities/tabid/130750/Default.aspx](http://www.unep.org/provia/RESOURCES/Publications/ResearchPriorities/tabid/130750/Default.aspx).

vulnérabilité et l'adaptation à ces changements : relever le défi des changements climatiques). L'analyse de ce travail se fonde sur la base de sources diverses, notamment des rapports des groupes de travail du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC); d'articles validés par des spécialistes; d'ouvrages; de livres blancs; de comptes rendus, présentations et notes de conférences, d'ateliers et de réunions. La deuxième publication, « *The PROVIA Guidance on Assessing Vulnerability, Impacts and Adaptation to Climate Change* »<sup>8</sup> (Guide PROVIA sur l'évaluation des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements), contient des lignes directrices révisées et des outils d'évaluation à l'intention des gouvernements, des organismes internationaux et des experts. Les publications ont été présentées à plusieurs reprises aux gouvernements et autres parties prenantes principales, notamment aux trois manifestations parallèles organisées pendant la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Varsovie, du 11 au 22 novembre 2013.

45. À sa soixante-cinquième session qui s'est tenue à Genève du 15 au 23 mai 2013, le Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale a approuvé PROVIA en tant que composante du Programme climatologique mondial (PCM).<sup>9</sup> PROVIA et les autres composantes du PCM contribueront ainsi à la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques. En conséquence, PROVIA a d'abord été examiné par le Groupe de travail sur le climat, les questions relatives au climat, à l'eau et à l'environnement du Conseil exécutif de l'OMM à sa session du 10 au 12 décembre 2013.

46. Le renforcement des communications au sein de la communauté des chercheurs et des planificateurs de l'adaptation est l'un des axes prioritaires de PROVIA. À cette fin, PROVIA publie un bulletin trimestriel et met régulièrement à jour son site Internet. PROVIA accueillera la troisième Conférence internationale sur l'adaptation aux changements climatiques à Fortaleza Ceará (Brésil), en mai 2014. (De plus amples informations figurent dans la note du Secrétariat sur PROVIA (UNEP/EA.1/INF/12).

### 3. **Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau)**

47. « L'avenir que nous voulons » souligne qu'il est urgent de s'attaquer à la qualité et à la pollution de l'eau. Ces questions sont mises en évidence parmi les propositions concernant le Programme de développement pour l'après-2015. Dans ce contexte et à la lumière des tendances mondiales, l'attention est attirée sur la nécessité de plus en plus grande de prendre des décisions en connaissance de cause sur les risques liés à l'eau et leurs incidences sociales, économiques et liées au bien-être.

48. Le programme GEMS/Eau fournit une plateforme mondiale pour les données et informations relatives à la qualité de l'eau en tant qu'élément central de la stratégie opérationnelle du PNUE pour l'eau douce (2012–2016). Soutenu principalement par Environnement Canada jusqu'au 31 mars 2014, le Programme GEMS/Eau a donné des informations très importantes fondées sur des données probantes sur la qualité, l'état actuel et les tendances des eaux intérieures au niveau mondial. Les Gouvernements irlandais et allemand ont entrepris d'accueillir conjointement le nouveau Programme GEMS/Eau. Le Gouvernement brésilien a manifesté un vif intérêt pour créer un centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les pays lusophones en Afrique.

49. Alors que le Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau se transforme en une nouvelle entreprise et un modèle de gouvernance, ses principaux objectifs sont, premièrement, d'améliorer le réseau mondial des pays et institutions qui se sont engagés à fournir des données et des informations relatives à la qualité de l'eau; deuxièmement, d'améliorer les produits et services tels que les outils d'appui aux décisions, la gestion inclusive des connaissances et les évaluations à plusieurs niveaux dans les domaines nationaux, régionaux et transfrontaliers; troisièmement, de faciliter l'intégration de séries de données multiples provenant de différentes sources, notamment la télédétection et la science citoyenne; quatrièmement, de fournir des informations pertinentes pour les politiques fondées sur la science; et, cinquièmement, d'améliorer le renforcement des capacités relatives à la qualité de l'eau.

8 Voir [www.unep.org/provia/RESOURCES/Publications/PROVIAGuidancereport/tabid/130752/Default.aspx](http://www.unep.org/provia/RESOURCES/Publications/PROVIAGuidancereport/tabid/130752/Default.aspx).

9 Résolution 4.3(2)/1 (EC-65).

50. La mise en œuvre du Programme GEMS/Eau offrira des avantages aux États membres et à la communauté mondiale de l'eau à différents niveaux. Les institutions nationales et régionales tireront parti des activités de renforcement des capacités ainsi que des avis et appui techniques. La prise de décisions reposera sur une meilleure connaissance de la situation, sur des informations solides débouchant sur des avantages sociaux, économiques et écologiques résultant d'une gestion de l'eau mieux ciblée. Au niveau mondial, le Programme GEMS/Eau contribuera de manière importante à l'inclusion potentielle de la mise en œuvre des objectifs relatifs à la qualité et à la pollution de l'eau dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

51. On trouvera dans la note du secrétariat (UNEP/EA.1/INF/13) d'autres informations sur le Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau).

#### **IV. Appui technologique et renforcement des capacités**

##### **A. Accroissement des demandes émanant des États membres**

52. Le paragraphe 278 de « L'avenir que nous voulons » demande que le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités continue d'être mis en œuvre avec rigueur et l'alinéa f) du paragraphe 88 réaffirme le mandat et le rôle de catalyseur du PNUE consistant à continuer de fournir un appui technologique et à renforcer les capacités des pays en développement, en particulier dans le contexte de son renforcement et de sa revalorisation. L'alinéa l) du paragraphe 85 du document demande que des mesures soient prises pour étayer la prise des décisions fondée sur les faits à tous les niveaux et contribuer à l'intensification des efforts engagés pour renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse des données dans les pays en développement.

53. Le PNUE est de plus en plus souvent sollicité pour aider les pays à mettre en œuvre des pratiques optimales pour la surveillance régulière et l'utilisation de données et indicateurs destinés à la communication de statistiques environnementales. Le rapport GEO-5 et de nombreuses évaluations dirigées par le PNUE ont à plusieurs reprises souligné le manque de données et d'indicateurs pour l'évaluation de l'état de l'environnement mondial et la publication, par les gouvernements, de rapports sur la réalisation des objectifs convenus et l'application des accords relatifs à l'environnement. L'approche suivie par le PNUE, dans le cadre de l'initiative « Le PNUE en direct », pour l'identification des données et indicateurs pouvant servir à de multiples déclarations de données et l'incitation à leur utilisation pourrait se résumer ainsi : « collecter une seule fois, utiliser souvent ». Cette stratégie répond au souci de rationaliser et de réduire le travail de communication de données des États membres.

##### **B. « Le PNUE en direct » : appui technologique et renforcement des capacités**

54. Dans sa décision 27/11, le Conseil d'administration invite le PNUE à entreprendre et à encourager des activités de renforcement des capacités pour que les pays en développement et les pays à économie en transition puissent travailler avec « Le PNUE en direct » et contribuer à la réalisation d'évaluations de l'environnement qui soient fondées sur des preuves scientifiques. Dans la même décision, il invite aussi les États membres, les grands groupes et les parties prenantes, ainsi que les institutions, fonds et programmes des Nations Unies à participer au développement de la plateforme et en particulier à la mise en œuvre de capacités de communication d'informations en ligne sur l'état de l'environnement, en partageant toujours plus les données, les informations et les indicateurs pertinents à travers des plateformes librement accessibles.

55. Les États membres ont, lors de la réunion préparatoire interrégionale en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement tenue à Bridgetown du 26 au 28 août 2013, demandé d'inclure dans le projet zéro de document final de la réunion un appel en faveur d'une révolution dans la manière de traiter les données dans les petits États insulaires en développement afin de permettre de suivre et d'évaluer la mise en œuvre et de déterminer dans quelle mesure les objectifs internationalement convenus ont été effectivement atteints. La réunion demandait entre autres de renforcer les systèmes de données existants et les partenariats cybernétiques pour que les gouvernements des petits États insulaires en développement de ces régions restent propriétaires des données et de l'information; elle demandait l'appui dans différents domaines de la Division de statistique de l'ONU, du PNUE et d'autres organismes des Nations Unies; et elle priait la communauté internationale d'aider à mettre en place des plateformes nationales et régionales de technologie de l'information et des communications et des centres de diffusion de l'information dans les petits États insulaires en développement afin de faciliter l'échange d'informations et la coopération entre eux, grâce à des liens avec des plateformes telles que le Réseau des petits États insulaires en développement (SIDSNet).

56. Dans un premier temps, le PNUE, en collaboration avec l'Agence pour l'environnement d'Abu Dhabi (EAD), met au point une trousse d'outils de communication d'informations en ligne au niveau national pour aider les gouvernements à recueillir, analyser et publier rapidement et facilement des informations sur l'environnement. Cette trousse d'outils est actuellement à l'essai et une version pilote sera disponible mi-2014.

### C. Outils d'appui nouveaux et actualisés

57. Un soutien est apporté aux pays de la région de l'Asie occidentale pour la réalisation d'études nationales sur l'avenir de l'environnement par la formation à la conduite d'évaluations environnementales intégrées et la facilitation de la mise au point de cadres pour l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement. Le *IEA Resource Book for the Arab Region* (Ouvrage de référence sur l'évaluation intégrée d'impact environnemental pour la région des pays arabes) a été publié sur Internet en arabe et en anglais.

58. En coopération avec la Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Initiative mondiale de collecte de données sur l'environnement d'Abu Dhabi, le PNUE a lancé des directives en ligne sur la série de base des indicateurs du développement durable pour la région des pays arabes, en arabe et en anglais. Pour remédier au manque de tels indicateurs, les directives montrent comment développer et utiliser des indicateurs sociaux, environnementaux et économiques pour cette région.

59. En octobre 2013, à sa trente-septième session plénière, tenue à Batumi (Géorgie), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a adopté deux rapports de son équipe spéciale sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, soit le supplément de 2013 aux Lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : les terres humides<sup>10</sup> et les Méthodes supplémentaires et recommandations en matière de bonnes pratiques découlant du Protocole de Kyoto.<sup>11</sup> Le premier donne aux pays des orientations additionnelles sur la méthodologie à appliquer pour les inventaires nationaux des terres humides en vue de combler les lacunes recensées dans les Lignes directrices de 2006 du GIEC concernant les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Le deuxième répond à une invitation des Parties au Protocole de Kyoto tendant à revoir et, s'il y a lieu, à mettre à jour des méthodes supplémentaires pour estimer les émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et les absorptions par les puits résultant des activités liées à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie.

60. Une assistance technique et un appui au renforcement des capacités ont été fournis au Bangladesh, au Bhoutan, à la République populaire démocratique de Corée, au Myanmar, au Pakistan et aux États du Pacifique en utilisant la méthode intégrée d'évaluation de l'environnement (telle que décrite dans le *Manuel de formation à l'évaluation d'impact environnemental intégré*) pour examiner l'état et les tendances de l'environnement et leur impact sur le bien-être de l'homme et le développement de l'économie, en vue de soutenir les processus de prise de décisions en connaissance de cause au niveau national en 2012–2013.

---

10 Voir [www.ipcc-nggip.iges.or.jp/home/wetlands.html](http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/home/wetlands.html).

11 Voir [www.ipcc-nggip.iges.or.jp/home/2013KPSupplementaryGuidance\\_inv.html](http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/home/2013KPSupplementaryGuidance_inv.html).